



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation du conseil municipal : le 22 octobre 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Marie-Henriette ELIE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC)

Absents : M. Cyril PETRARU, Mme Florence BURNEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON, Mme Myriam PRAUD, Mme Charlene MARIE

Désigné secrétaire de séance : M. David PELLETIER

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	12	2	14	14	0	0

OBJET :
DEL2025-034 - INTERCOMMUNALITE
Présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier

Par courrier en date du 15 septembre dernier, le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier a transmis à la commune le rapport d'activités 2024 de la structure intercommunale. Ce rapport a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 11 septembre 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-39 ;

Considérant que ce rapport a été notifié au Maire de Barbâtre en vue d'une présentation à l'assemblée délibérante de la commune ;

M. le Maire présente le rapport d'activités 2024 avec le concours des conseillers communautaires représentant la commune de Barbâtre au sein de l'intercommunalité.

Il rappelle que ce document retrace l'ensemble des actions et politiques publiques conduites à l'échelle intercommunale au cours de l'année 2024 : gestion des déchets, politique du logement, aménagement du territoire, développement économique, transition énergétique, tourisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le / 8 NOV. 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le / 8 NOV. 2025

Le Maire,
M. Louis GIBIER

Le secrétaire de séance,
M. David PELLETIER

